



8ème Rallye Régional « Ville De Vervins »

Les samedi 08 et dimanche 09 avril 2017

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.

Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), au règlement de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA) et au règlement particulier de chaque rallye.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Lundi 27 Février 2017
Ouverture des engagements	Lundi 27 Février 2017
Clôture des engagements	Lundi 27 Mars 2017 à minuit cache de la poste faisant foi
Parution du Road-Book	Samedi 8 avril 2017
Reconnaitances	Samedi 8 Avril 2017 de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Vérifications administratives	Samedi 8 Avril 2017 de 14h00 à 18h30 Salle des Fêtes Place Sohier 02140 Vervins
Vérifications techniques	Samedi 8 Avril 2017 de 14h30 à 19h00 Place Sohier 02140 Vervins
Pré-vérifications administratives	A la prise du Road-Book (*)
Mise en Parc fermé	Aussitôt après les vérifications techniques
1 ^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs	Samedi 8 avril 2017 à 18h00 PC course place Sohier à Vervins
Publication de la liste des équipages autorisés	le samedi 8 avril 2017 à 20h30 PC Course place Sohier au Tableau d'affichage Officiel
Publication des heures et ordre des départs	Le Samedi 8 avril 2017 à 20h30 au PC Course Place Sohier 02140 Vervins
Départ de la 1 ^{ère} étape	le dimanche 09 Avril 2017 place Sohier à Vervins à 8h10
Arrivée de la 1 ^{ère} étape	Le (Date) à (Heure) à (Lieu)
Affichage des heures et ordre de départ de la 2 ^{ème} étape	30 minutes au plus tard après l'arrivée de la dernière voiture dans la dernière ES au Tableau d'affichage officiel
Départ de la 2 ^{ème} étape	Le (Date) à (Heure) à (Lieu)
Arrivée du Rallye	Le dimanche 9 avril 2017 à 17h15
Affichage du classement provisoire	30 minutes au plus tard après l'arrivée de la dernière voiture au dernier CH
Affichage du classement officiel définitif	le dimanche 09 avril 2017 PC course place Sohier à Vervins, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.
Vérifications techniques finales	Centre Autovision Av Pierre Mendes France 02140 Vervins
Remise des coupes	à partir de 19h00 Salle des fêtes place Sohier à Vervins
LIEUX :	
Distribution des Road-Book & pré-vérifications	INTERMARCHÉ ZAC Créapole 02140 VERVINS

Vérifications administratives	Salle des Fêtes Place Sohier 02140 Vervins
Vérifications techniques	Place Sohier 02140 Vervins
PC Course	Salle des Fêtes Place Sohier 02140 Vervins
Collège des commissaires	Salle des Fêtes Place Sohier 02140 Vervins
Tableau d'affichage officiel	Salle des Fêtes Place Sohier 02140 Vervins
Parc fermé de départ et d'arrivée	Place Sohier 02140 Vervins
Parc d'assistance	Z.A.C Créapole 02140 VERVINS

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile DU DETROIT organise les 08 et 09 Avril 2017 avec le concours du Thiérache Auto Club, un rallye régional intitulé :

8eme Rallye Régional « Ville de Vervins » 2017

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France le (date) sous le numéro (000) et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro (000) en date du (date)

Comité d'Organisation

Président	HOSSON Jean Pierre
Membres	
Secrétariat	HOSSON Florian 3 rue de Marle BP 45 02140 VERVINS Mail : hossonflorian@gmail.com Tel : 03 23 98 01 29 ou 06 76 59 48 32 Fax : 03 23 98 14 01
Permanence pendant le Rallye	idem

Organisateur technique

Nom : Thiérache Auto Club
Adresse : Avenue du General de Gaulle 02500 HIRSON

1.1P. OFFICIELS

Observateur [de la ligue et/ou de la FFSA]	LANGLET François
Président du collège des commissaires sportifs	ROGER Jean Marc 3257 0114
Membres du collège des commissaires sportifs	ROUSSELLE Jean François 2589 0112 MARTIN Christian 35423 0207
Directeur de course	GRESSIER Julien 16143 0112
Directeur de course adjoint	PICHELIN Martine 18416 0111
Adjoints a la direction de course PC ES de Bray en Thiérache	(Noms) (N° de licence)
Adjoints à la direction de course sur l'ES de « Bray en Thiérache »	PERRIN Patrick 6678 0112
Adjoints à la direction de course sur l'ES de « Thenailles »	SERIS Alexis 16688 0116
Adjoint à la direction de course voiture tricolore	POTIER Bernard 5010 0112
Adjoint à la direction de course voiture 00	(Nom) (N° licence)
Voiture autorité	(Nom) et (N° de Licence)
Commissaire technique responsable	LHEUREUX Alain 4031 0112
Commissaires techniques	DESSE Jean Michel 5538 0112 DESCAMPS Yoann 22363 0116 LEMAIRE Daniel 240768 0112 LEUILLETTE Stéphane 10739 0112 GODET François 173824 0112

	POULEUR Jean Claude 140581 0116
	LEBEAU Michel 8842 0101
	TILMANY Régis 110645 0111
Chargé des relations avec les concurrents (resp)	TESNIERE Michel 125487 1317
Chargés des relations avec les concurrents	(Noms) et (N° de Licence)
Responsable de la Presse	MISTARZ Sebastien
Classements informatique et liaisons radios	Ligue des Hauts de FRANCE, Sébastien DUFRENNE
Responsable du chronométrage	(Nom) et (N° de Licence)
Juges de faits	(Nom) et (N° de Licence)

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye régional Ville de Vervins 2017 compte pour la coupe de France des rallyes 2017 coefficients 2 et pour le championnat des rallyes de la ligue du sport automobile des Hauts de FRANCE (Pilotes et copilotes)

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés seront convoqués pour les vérifications administratives qui auront lieu, selon les horaires individuels publiés sur le site internet de l'organisation (adresse du site) et qui auront lieu le (date) entre (Heure) et (Heure) à (lieu)

Les vérifications techniques auront lieu 15 minutes après la fin des vérifications administratives à la Place Sohier 02140 Vervins

Les vérifications finales seront effectuées : à Centre Autovision Av Pierre Mendes France 02140 Vervins.

Le Taux horaire de la main d'œuvre est fixé 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 8eme rallye régional « Ville de Vervins 2017 » doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le Lundi 27 Mars 2017 à minuit cachet de la poste faisant foi - à l'adresse suivante : Thiérache Auto Club 3 rue de Marle BP 45 02140 VERVINS ou par mail à hossonflorian@gmail.com mais dans ce cas la demande d'engagement ne sera prise en compte qu'à réception du montant des droits d'engagements.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **130** voitures maximum. [Pour le timing, tenir compte du nombre d'engagés maximum et prévoir 1h30 entre chaque passage en national, 1h00 en régional]

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 285€ (+6€ pour un rallye National et 5€ en régional)
- sans la publicité facultative des organisateurs : 570€ (+ 6€ pour un rallye national et (€ en régional) (droits doublés)
- **La somme de (6 ou 5) € est exclusivement** affectée aux challenges récompensant les commissaires de la ligue du sport automobile des Hauts de FRANCE.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du **montant des droits d'engagement** et de la somme de (6 ou 5€), ainsi que de **la photocopie des documents suivants** :

- Permis de conduire et licence du Pilote et du co-pilote
- 1^{ère} page de la fiche d'homologation du véhicule.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée Z.A.C Créapole 02140 VERVINS

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont ou seront communiquées par un additif ou un communiqué au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 8eme Rallye régional « Ville de Vervins » représente un parcours de 105.90 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales (2 différentes) d'une longueur totale de 39.6 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 &	Intitulée	00,000 Km	X	00,000 Km
ES 1-3-5	BRAYE EN THIERACHE	7.30	3	21.90
ES 2-4-6	THENAILLES	5.90	3	17.70

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P.

Les reconnaissances auront lieu le Samedi 8 Avril 2017 de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Le nombre maximum de passage autorisé sera de 3.

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Combinaisons oranges
- Chef de poste : Chasubles

Le pointage des carnets de bord aux CH et aux éventuels CP, ainsi qu'aux départs et aux points stop, se feront avec l'équipage à bord des voitures. L'équipage est seul responsable de son heure d'entrée dans la zone du contrôle. Cependant, pour les CH et s'il le souhaite, un membre de l'équipage peut se rendre (sans la voiture) à la table de contrôle.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces.

Classement	1er	2ème	3ème	4ème	5ème
Général	285 €	215 €	155 €		
Classe					
1 partant	155 €				
2 à 3 partants	215 €				
4 à 7 partants	235 €	135 €			
8 à 10 partants	255 €	145 €	85 €		
+ 10 partants	285 €	235 €	215 €	95 €	65€
Féminine (équipage complet)	155 €				

Les chèques correspondants à la remise des prix seront envoyés par courrier dans les 72h suivant la fin de l'épreuve

Pour la remise des prix, les classes suivantes seront regroupées : A7 - A7K - FA7K / A6 - FA6 - A6K - FA6K / A5 - FA5 - A5K - FA5K.

La remise des prix se déroulera le : dimanche 09 Avril 2017 à : 19h00 Salle des fêtes place Sohler à Vervins.